

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5003

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Vente, à la société MCP Promotion, de deux parcelles de terrain situées lieu-dit les Collonges**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de vendre à la société MCP Promotion, qui s'en est portée acquéreur, deux parcelles de terrain de 861 et 338 mètres carrés, situées lieu-dit les Collonges à Saint Genis Laval.

Ladite société envisage de remembrer ces parcelles à un tènement contigu en cours d'acquisition par cette dernière, afin de réaliser un programme de quatre maisons.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette vente interviendrait au vu de l'avis des domaines, au prix de 143 880 €, soit 120 € le mètre carré ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant la vente à la société MCP Promotion, de deux parcelles de terrain situées lieu-dit les Collonges à Saint Genis Laval.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 143 880 € - en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1 208,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 15 964,98 € - en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1 208,

- plus-value réalisée : 127 915,02 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,